

**Session ordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 12 janvier 2021, à 19 h 30
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté
ministériel 2020-074 du ministre de la Santé
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La secrétaire de direction	Isabelle Dagenais
	La greffière	Geneviève Lazure

2021-01-12 - 001

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2021-01-12 - 002

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 003

Adoption des procès-verbaux

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020 et des séances extraordinaires tenues les 8 et 11 décembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 8 et 11 décembre 2020, tels que rédigés;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 004

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de décembre 2020 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service des finances faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
91 259 à 91 494	2 231 875,28 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 005

Adoption - Règlement numéro 1004

Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 135 000 \$, par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement de divers règlements d'emprunts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, échéant au cours de l'exercice financier 2021

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1004 lors de la séance tenue le 8 décembre 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 8 décembre 2020 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 1004 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 135 000 \$, par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement de divers règlements d'emprunts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, échéant au cours de l'exercice financier 2021;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 006

Avis de motion - Règlement numéro 983-1

Règlement modifiant le règlement numéro 983 sur la gestion contractuelle

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 983 sur la gestion contractuelle et dépose ledit projet;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 007

***Avis de motion - Règlement numéro 3901-1
Règlement modifiant le règlement numéro 3901 relatif à la circulation des camions, des véhicules
de transport d'équipement et des véhicules-outils***

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 3901 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils et dépose ledit projet.

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 008

Octroi de mandat - Service d'ingénierie pour l'aménagement d'un puits d'alimentation en eau potable en remplacement des puits, 1, 2 et 5

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé à la société par actions Technorem inc. de lui présenter une offre de services pour des services en ingénierie pour l'aménagement d'un puits d'alimentation en eau potable en remplacement des puits 1, 2 et 5;

Attendu que la Ville a reçu l'offre de services de la société par actions Technorem inc. datée du 4 décembre 2020 et modifiée le 10 décembre 2020, laquelle offre de services comprend 3 phases de travaux, soit la phase de forage d'un puits d'observation, du puits d'alimentation et confirmation des débits, la phase essai de pompage de longue durée et la phase rédaction du rapport hydrogéologique et demande d'autorisation;

Attendu que cette offre de service datée du 4 décembre et modifiée le 10 décembre 2020 est au montant de 59 159 \$ excluant les taxes applicables;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres publics décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroi le mandat pour les services en ingénierie pour l'aménagement d'un puits d'alimentation en eau potable en remplacement des puits 1, 2 et 5 à Technorem inc. pour un montant total de 59 159 \$ excluant les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de service du 4 décembre 2020 et à la modification à cette offre de service du 10 décembre 2020 présentées par ladite firme;

Que la présente résolution et l'offre de service et la modification à l'offre de service de la firme fassent foi de contrat entre les parties;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 009

***Adjudication de soumission
Fourniture d'une camionnette 2500 4X4 - Année 2021***

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'invitations pour la fourniture d'une camionnette 2500 4X4, année 2021;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Terrebonne Ford inc.	47 701,98 \$
Grenier Chevrolet Buick GMC inc.	47 895,14 \$
Grenier Chrysler inc.	53 648,48 \$

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la fourniture d'une camionnette 2500 4X4, année 2021, soit confié à Terrebonne Ford inc. considérant que son offre, au montant de 47 701,98 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 010

***Adjudication de soumission
Fourniture de lampadaires décoratifs - Année 2021***

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de lampadaires décoratifs pour l'année 2021;

Attendu que la Ville a reçu la soumission ci-après mentionnée, à savoir :

Soumissionnaire	Montant de la soumission Incluant les taxes
Westburne	38 993,77 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Westburne s'avère conforme et avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que la fourniture de lampadaires décoratifs pour l'année 2021 soit confiée à Westburne considérant que son offre, au montant de 38 993,77\$ incluant les taxes, s'avère conforme et avantageuse;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 011

Modification à la signalisation - Annexe F - Règlement numéro 3900-3

Attendu l'aménagement de la rue de la Meunerie;

Attendu que pour favoriser la fluidité de la circulation, il est nécessaire d'interdire le stationnement en tout temps du côté pair et impair de la rue de la Meunerie, sur toute la longueur;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'annexe F du règlement numéro 3900-3 en conséquence;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

2021-01-12 - 011

(suite)

De modifier l'annexe F du règlement numéro 3900-3 en ajoutant le stationnement interdit en tout temps sur la rue de la Meunerie, côtés pair et impair, sur toute sa longueur;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant ces nouvelles signalisations;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 012

***Renouvellement de mandat
Membre du Comité consultatif en circulation***

Attendu qu'en vertu des modalités du règlement numéro 879 constituant un comité consultatif en circulation, les membres de ce comité sont nommés par le Conseil municipal;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par ce même règlement;

Attendu que le mandat d'un membre siégeant actuellement sur le Comité consultatif en circulation de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines prendra fin le 1^{er} mars 2021 et que ce mandat se doit d'être renouvelé;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que le mandat de Monsieur Jasmin Vachon soit renouvelé pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 1^{er} mars 2023;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 013

Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec de 2021

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Maxime Thérien, directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec de 2021;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 014

Autorisation de signature - Entente avec Odyscène

Attendu qu'Odyscène est le diffuseur régional de spectacles professionnels de la MRC Thérèse-De Blainville;

Attendu que les villes de la MRC Thérèse-De Blainville ont accepté de renouveler l'entente de la subvention pour une période de 4 ans, soit pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024;

Attendu qu'aux termes de cette nouvelle entente, la subvention annuelle payable par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à Odyscène s'élève à la somme de 8 077 \$ pour l'année 2021 et qu'elle sera indexée au taux de 1,5 % par année pour les années 2022, 2023 et 2024;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les termes de l'entente de subvention pour une période de 4 ans, soit pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 intervenue avec Odyscène;

Que la Ville autorise le maire à signer ladite entente avec Odyscène;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 015

Autorisation de signature Entente relative à la fourniture d'un service secondaire d'appels d'urgence

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a conclu, avec la Ville de Terrebonne, une entente relative à la fourniture d'un service secondaire d'appels d'urgence aux fins du Service de sécurité incendie;

Attendu que ladite entente a pris fin le 27 janvier 2020;

Attendu que les dispositions à cet effet sont comprises dans un projet d'entente avec les deux municipalités;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines renouvelle avec la Ville de Terrebonne l'entente relative à la fourniture d'un service secondaire d'appels d'urgence pour le Service de sécurité incendie, le tout selon le projet d'entente préparé par la Ville de Terrebonne à cet effet;

Que cette entente prenne effet rétroactivement au 28 janvier 2020 et qu'elle prenne fin le 31 décembre 2024;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines l'entente ainsi que tous les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 016

Nomination d'un nouveau responsable et de nouveaux substituts au sein du comité des mesures d'urgence et modification de l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Attendu que des postes sont à combler au sein de l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines suite aux départs de Monsieur Martin Legault et de Monsieur Olivier Hogue;

Attendu que Monsieur Martin Legault était responsable de la mission administration générale de l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

2021-01-12 - 016

(suite)

Attendu que Monsieur Olivier Hogue était substitut de la mission services techniques de l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Attendu qu'il est nécessaire de nommer un nouveau responsable et un nouveau substitut de la mission administration générale et un nouveau substitut de la mission services techniques au sein de la structure de l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la greffière, Madame Geneviève Lazure, soit nommée responsable de la mission administration générale au sein de l'organisation municipale de sécurité civile et que la trésorière, Madame Sylvie Poitras, soit nommée à titre de substitut de la mission administration générale;

Que la directrice adjointe des travaux publics, techniques et de l'environnement, Madame Joëlle Brassard, soit nommée substitut de la mission services techniques au sein de l'organisation municipale de sécurité civile;

Que l'entrée en fonction du responsable de la mission générale et de son substitut ainsi que du substitut de la mission services techniques soit fixée au 12 janvier 2021;

D'adopter l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tel que déposé;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 017

Approbation de la grille de pondération

Acquisition et installation de modules de jeux et installation de mobiliers urbains et de surface de protection - Parc en bordure de la rue Séraphin-Bouc

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, procèdera à un appel d'offres pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux et l'installation de mobiliers urbains et de surface de protection pour le parc en bordure de la rue Séraphin-Bouc;

Attendu qu'il s'agit d'un appel d'offres avec système grille de pondération incluant le prix;

Attendu la recommandation de Monsieur Maxime Thérien, directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve la grille d'évaluation et de pondération ci-dessous, pour l'appel d'offres pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux et l'installation de mobiliers urbains et de surface de protection pour le parc en bordure de la rue Séraphin-Bouc;

Critères	Pondération
1. Respect des budgets	/10
2. Nombre de composantes significatives	/25
3. Originalité du design et harmonier mobilier/module de jeu	/15
4. Qualité esthétique des modules, du mobilier et du gazon synthétique	/15
5. Qualité des matériaux	/10
6. Respect du groupe d'âge visé	/5
7. Capacité d'accueil	/5
8. Garantie	/15
TOTAL POINTAGE INTÉRIMAIRE	/100

ADOPTÉ

2021-01-12 - 018

*Ratification de signature
Engagement de servitude - piste cyclable*

- Attendu** que le projet de piste cyclable de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines implique la création de servitudes avec les propriétaires riverains;
- Attendu** que des formules d'engagement de servitudes ont été signées par certains des propriétaires concernés et qu'il y a lieu de confirmer l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal ratifie la signature et confirme l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines quant aux servitudes suivantes à acquérir dans le cadre de la piste cyclable :

- Cession de servitude par Les Fermes Belvache 2012 s.e.n.c. pour une superficie de 3 582,8 m² sur le lot 3 306 194 et pour une superficie de 8 913,6 m² sur le lot 2 084 762;
- Cession de servitude par Les Fermes Belvache inc. pour une superficie de 1 080,7 m² sur le lot 2 084 763;
- Cession de servitude par 9001-4226 Québec inc. pour une superficie de 4 106,2 m² sur le lot 2 085 161 et pour une superficie de 11 209,3 m² sur le lot 5 160 448;

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer les actes de servitudes;

Que Me Valérie Chaumont soit mandatée pour préparer les actes notariés à cet effet ;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe comme personnes autorisées à signer au nom de la Ville les actes de servitude et tous les documents s'y rapportant pour donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

Monsieur le maire Guy Charbonneau déclare qu'il a des liens de parenté avec les actionnaires de la compagnie 9001-4226 Québec inc.

ADOPTÉ

2021-01-12 - 019

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Décembre 2020
- Rapport budgétaire au 31 décembre 2020
- Rapport des permis de construction du mois de décembre 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 10 décembre 2020
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

ADOPTÉ

2021-01-12 - 020

***Demande de permis soumise à un P.I.I.A.
- 5, rue des Entreprises***

Attendu que la demande suivante répond aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2020-12-16 (accepté)	2020-168	697-13	5, rue des Entreprises

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve la recommandation susmentionnée, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 021

***Demande de permis de démolition
Rang du Trait-Carré (lot 3 917 093)***

Attendu la demande de permis déposée pour la démolition d'un bâtiment sur le lot 3 917 093 situé au rang du Trait-Carré dans le but de construire un poulailler;

Attendu que la demande respecte les dispositions prévues dans le cas de démolition et prescrites à l'article 42 du règlement numéro 857 sur les permis et certificats;

Attendu qu'à la suite de l'approbation des travaux par le Comité consultatif d'urbanisme, une résolution du Conseil municipal est requise pour l'émission du permis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la demande pour la démolition d'un bâtiment agricole sur le lot 3 917 093, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2021-01-12 - 022

Demande de changement de zonage pour la construction de deux immeubles isolés de six logements chacun sur le lot numéro 2 080 910 situé sur le boulevard Sainte-Anne

Attendu qu'une demande de changement de zonage a été déposée afin d'autoriser la construction de deux immeubles isolés de six logements chacun sur le lot 2 080 910, situé sur le boulevard Ste-Anne, entre la Belle province et la station-service Esso;

Attendu que le lot concerné est situé dans la zone commerciale C304 et aucun usage habitation n'est autorisé;

Attendu que le projet projeté ne respecte pas le plan d'urbanisme ainsi que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Attendu que le changement aurait pour effet d'autoriser deux bâtiments de trois étages dans un secteur où toutes les constructions ont un étage;

Attendu que l'intégration architecturale ne serait pas en harmonie avec les constructions environnantes;

2021-01-12 - 022

(suite)

Attendu que la demande de changement de zonage ne répond pas aux objectifs du plan d'urbanisme pour les affectations du sol;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal refuse la demande de changement de zonage, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie de la présente résolution;

ADOPTÉ

2021-01-12

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2021-01-12 - 023

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière